

Présentation de l'ouvrage de A.-F. Dequire et S. Toulotte, *Le travail social à l'épreuve des minorités en Europe*

Vincent-Sosthène Fouda



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/8341>

DOI : 10.4000/formationemploi.8341

ISSN : 2107-0946

Éditeur

La Documentation française

Édition imprimée

Date de publication : 8 juillet 2020

Pagination : 215-233

ISSN : 0759-6340

Référence électronique

Vincent-Sosthène Fouda, « Présentation de l'ouvrage de A.-F. Dequire et S. Toulotte, *Le travail social à l'épreuve des minorités en Europe* », *Formation emploi* [En ligne], 150 | avril-juin 2020, mis en ligne le 08 juillet 2020, consulté le 12 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/8341> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.8341>

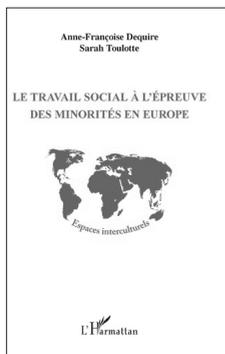
© Tous droits réservés

Note de Lecture

Présentation de l'ouvrage de A.-F. Dequire et S. Toulotte, *Le travail social à l'épreuve des minorités en Europe*

Par Vincent-Sosthène Fouda

Socio-politologue, Institut Social de Lille, Université Catholique de Lille



1. Thème de l'ouvrage et contexte

La problématique des minorités est au cœur des discours politiques depuis les années 2000. Les autorités politiques ont pris de nombreux décrets et résolutions, en lien avec cette question, que ce soit dans les parlements nationaux ou au sein du Parlement européen. Les attentats du 11 septembre 2001 y sont certainement pour beaucoup. Parallèlement, la question des minorités demeure au centre du quotidien des travailleurs sociaux appelés à exercer dans des territoires où les flux migratoires sont de plus en plus diversifiés.

Pourquoi la question des minorités se projette-t-elle de manière sombre dans le discours politique, alors même que cette problématique, réalité fluctuante certes difficile à définir, se constitue comme force alternative dans l'espace public ? Ce livre se veut un commencement de réponse, en confrontant les analyses des sociologues et celles des travailleurs sociaux. Mais leurs analyses peuvent-elles rencontrer les directives politiques ? Avec un langage clair, puisé dans les rencontres quotidiennes comme travailleurs sociaux et/ou comme sociologues, comme spécialistes des sciences de l'éducation qui ne cèdent en rien à la rigueur théorique qu'exige la science, les auteurs rapprochent la théorie et la pratique.

L'ouvrage est issu du colloque « Travail social et minorités en Europe », qui s'est déroulé les 12 et 13 octobre 2017 à l'Université Catholique de Lille, en partenariat avec l'Institut Social de Lille et Eris (*European Research Institute For Social Work*). Il est coordonné par Anne-Françoise Dequire, maître de conférences à l'université catholique de Lille et Sarah Toulotte, docteur en sociologie et cadre pédagogique à l'Institut Social de Lille. Il s'ouvre à une analyse large en quatre parties, subdivisées elles-mêmes en

chapitres sur les rapports sociaux des minorités en Europe, et s'appuie sur des exemples. Se retrouvent ici quatorze chercheurs issus de plusieurs disciplines, dans ce que Lévi-Strauss appela le carrefour des pluridisciplinarités. Il s'agit de mieux appréhender les notions qu'ils abordent et qui vont au-delà de la notion de minorités.

Dès lors, il se peut que des chercheurs et d'autres travailleurs sociaux, ayant eu des itinéraires différents, ne partagent pas certains des points de vue développés ici. De plus, ils pourront juger que, dans l'effort entrepris par ce groupe pour trouver la notion de minorités commune à plusieurs disciplines, il reste un chemin à parcourir dans l'interdisciplinarité. Peut-être que les auteurs de cet ouvrage souhaitent justement faire l'impasse sur des distinctions plus fines qui montreraient, en fin de compte, qu'il y a plus de différences que de similitudes. Mais c'est une condition de l'esprit d'interdisciplinarité que d'accepter certaines simplifications (et non déformations) pour établir des ponts entre les disciplines. Pour ceux qui seraient heurtés par une telle démarche, c'est précisément à un échange de points de vue et de travail que convie le présent ouvrage.

2. Structuration de l'ouvrage et contenu

La première partie comprend deux chapitres et porte sur « *Le fait minoritaire : définitions, enjeux et dynamiques* ». Elle pose les bases de la compréhension du fait minoritaire dans le droit international et européen. Le chapitre 1 définit le cadre théorique de compréhension de la notion de minorités dans le droit européen et comment le travailleur social devra, lui, l'aborder dans le quotidien de son travail. Sarah Duruelle-Marc, maître de conférences en droit public, explore les différentes définitions du concept de minorités dans le droit international et européen. Elle pose aussi les limites de ces définitions au regard des actualités récentes. Même si la définition des « minorités » n'est pas inscrite dans les textes applicables, l'auteure reconnaît que les textes européens renvoient toujours « à une définition communément admise aux contours incertains¹ ». Elle invite donc à considérer l'appartenance à une minorité non pas par « le droit qui lui est applicable, mais par un sentiment particulier de solidarité ou d'identité² ».

Lui emboîtant le pas, Antigone Mouchtouris, professeur des universités en sociologie, aborde la question de la dynamique sociale de la minorité sociale agissante sous le prisme de la sociohistoire, en nous présentant justement une radioscopie d'une réalité sociologique mouvante. En allant puiser dans le mythe de la minorité fondatrice de l'Europe, Prométhée et les Troyens, elle traite des effets dynamiques d'une minorité agissante sur la vie quotidienne. Laisant de côté l'effet de nombre qui, jusque-là, a

1. Sarah Duruelle-Marc, « Le fait minoritaire au prisme du droit international et européen », in *Le travail social à l'épreuve des minorités*, Paris, L'Harmattan, p. 30.

2. *Op. cit.*, p. 31.

été la trame par laquelle on définissait la notion de minorités, la sociologue invite à explorer la notion de différence. Ainsi donc, la minorité serait alors non plus seulement l'infériorité numérique par rapport à la population totale, la position non dominante à l'intérieur de l'État, mais la différence de « *ce qui est acceptable par le plus grand nombre* ». Ainsi donc, quand le plus petit nombre qui se sent frustré ou marginalisé en 68 lance son mouvement de résistance, le 22 mars de la même année, à l'université de Nanterre, on est là face à ce qu'on appelle la minorité agissante, non pas en nombre, mais dans l'expression de la différence.

La deuxième partie de l'ouvrage se structure autour de trois chapitres : « *Quelle inclusion, quelle reconnaissance pour les minorités* » ; « *Quelle inclusion des minorités ? Éléments de réflexion, modalités et exemples – Migration et minorités : le cas des travailleurs immigrés « nord africains » en France (1960)* » ; enfin, « *De la reconnaissance à l'effacement : l'ingénierie sociale communiste bulgare et la minorité tzigane* ».

Claudio Bolzman, de la Haute École du Travail Social de Genève, traite de la question de l'inclusion des minorités en y apportant notamment des éléments de réflexion à partir de l'œuvre de Hannah Arendt, « *Des Origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme* ». En considérant la notion de minorités comme élément constitutif de l'État-nation, l'auteur définit la minorité comme étant constituée « *par une catégorie de la population d'un (ou plusieurs) État détenant certaines caractéristiques (réelles ou imaginaires) et qui est discriminée et/ou mise à l'écart en raison de ces caractéristiques*³ ». Bolzman situe la notion de minorités dans un espace-temps, un territoire. Ainsi, dans un contexte culturel où majorité et minorité sont instituées dans un rapport de l'autre à soi, c'est-à-dire dans une relation de dominance démographique indéniable et irréfutable – le sort des « *peuples originaires*⁴ », « *la question raciale aux États-Unis* » –, l'assimilation étant un risque permanent, on ne peut qu'être sensible aux minorités afin de garantir la cohésion nationale. Dans ce contexte, il va de soi que la conception identitaire se définit en termes de mouvance, de remises en question sporadiques. Bolzman invite à des définitions plurielles des minorités. Il aborde aussi la notion d'inclusion des minorités, notamment de l'inclusion sociale chère au sociologue allemand Niklas Luhman. L'inclusion sociale est considérée comme le contraire de l'exclusion sociale. Bolzman, par sa contribution, ouvre différents champs d'interrogation, trace des chemins d'inclusion pour un projet d'une société inclusive. De ce fait, il invite à transformer les modalités d'intervention du travail social. Pour que l'inclusion devienne plus qu'un principe, il est « *nécessaire qu'elle soit incarnée dans des institutions, des ressources humaines, notamment par des professionnels, des savoirs et des savoir-faire qui assurent son implémentation* ». Les orientations du Conseil de l'Europe vont dans ce sens. Qu'elles concernent le loge-

3. *Op. cit.*, p. 47.

4. p. 48.

ment, la scolarité, le travail, elles incitent à progresser vers des structures ouvertes, vers des accompagnements en milieu ordinaire.

Le chapitre 2, « *Migration et minorités : le cas des travailleurs immigrés « nord africains » en France (1960-80)* », est une contribution de Yvan Gastaut, historien, notamment de l'immigration nord-africaine. Sa contribution est socio-historique et resitue l'immigration nord-africaine dans les accords de Schengen de 1985, dans le Traité de Maastricht de 1991, et surtout dans le traité d'Amsterdam de 1997. Il nous montre comment le traité de libre circulation des personnes entre les États membres a modifié l'approche de l'immigration dans les opinions publiques, mais aussi dans le discours politique. Il conclut sur la difficulté d'envisager l'intégration des migrants maghrébins à la Nation française. Pour Gastaut, cette difficulté est liée à celles qu'éprouve la France à construire ses relations avec ses proches voisins du Sud et qui rejaillissent sur l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. Le concept géographique de l'Europe restant à construire, son identité restant aussi floue, pour Yvan Gastaut, l'un des enjeux sera de faire place à ces minorités nord-africaines en les reconnaissant comme entité à part entière du continent.

Radoslav Gruev, sociologue, conclut cette partie avec une contribution intitulée « *De la reconnaissance à l'effacement : l'ingénierie sociale communiste bulgare et la minorité tsigane* ». Dans cette contribution tirée du terrain et de l'exemple de l'intégration Tsigane à l'aune de la politique communiste en République populaire de Bulgarie, Gruev montre comment la ligne politique communiste qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a œuvré à la communion des membres de la minorité tsigane comme des « *citoyens de plein droit de la société communiste* ». Pour lui, cette politique totalitaire, dont le but ultime est de disposer de la vie des individus, travaille en permanence pour atteindre ces derniers au plus intime de leur être. Les minorités Tsiganes n'y ont pas échappé. Cette volonté d'effacement et donc d'assimilation, voire de disparition des tsiganes dans l'unique République populaire de Bulgarie, s'est réalisée en plusieurs étapes. Gruev note notamment quatre étapes, allant de 1944 à 1978. Ainsi, de 1944 à 1957, les tsiganes vivent une sorte de *nation-building* tsigane, période pendant laquelle ils ont l'illusion d'exister comme nation. On assiste aussi à une volonté du parti-État d'absorber les structures tsiganes dans une organisation de masse dirigée par le Parti communiste Bulgare. Toujours pendant cette période, a aussi lieu une répression de masse qui transforme en profondeur la société bulgare : « *Les tsiganes n'en sont pas épargnés : certaines mesures adoptées les visent indirectement. Par exemple, en 1946 est publiée la 'loi de mobilisation par le travail des désœuvrés et des errants', visant l'interdiction de la mendicité et devenant la première phase d'interdiction de la circulation de certains groupes de tsiganes menant encore un mode de vie nomade*⁵ ». Vient ensuite la période de la révolution culturelle, 1958-1978, marquée par une volonté du régime en place de

5. *Op. cit.* p. 71.

rallier les tsiganes au mode de vie socialiste. Et enfin arrive la période de l'effacement, 1978-1989 : « *Toute mention des Tsiganes dans l'espace public, les médias et la littérature scientifique disparaît ; alors qu'aux alentours des lignes de chemin de fer ou les autoroutes, on érige des murs de béton pour cacher les quartiers tsiganes.* » Cette longue observation de Maruschiakova & Popov, dans leur ouvrage *Les Tsiganes en Bulgarie*, et reprise par Gruev, est très révélatrice de la volonté du pouvoir. Gruev conclut que le processus d'assimilation totalitaire ne porte que des changements en périphérie qui, certes, améliorent les conditions de vie des Tsiganes, mais ne donnent pas les résultats attendus.

La troisième partie comporte cinq chapitres, avec un ancrage ou une prédominance de recherches de terrain portées par des travailleurs sociaux ou par des sociologues. Le chapitre 1, sous la plume d'Anna Elia, présente « *Les femmes dans la migration en Italie – Pratiques de résistance à une identité ethnique minoritaire* ». Fort documenté, ce chapitre s'articule autour de la représentation de la féminisation des processus migratoires en Italie. Il a pour cadre théorique le débat sur le processus migratoire dans ce pays, et celui autour de la fonction des réseaux ethniques.

Après avoir tracé le cadre théorique de sa recherche, Anna Elia montre l'insuffisance des recherches sur le *gender* et l'influence de ce dernier sur la définition des réseaux d'hommes et de femmes migrants. En s'inspirant des études menées à la fois sur l'émigration des femmes philippines et des femmes latines aux États-Unis, mais également sur celle des femmes d'Asie du Sud vers l'Angleterre, on observe des changements de relations entre les maris et les enfants, ainsi que leur nouveau statut dans le cadre familial et communautaire⁶. En Italie, ces mêmes études, réalisées dans le milieu africain notamment, révèlent que les femmes africaines, en tant que protagonistes de « trajectoires individuelles », bien qu'elles soient à l'intérieur d'un cadre familial et communautaire, produisent un associationnisme identitaire. Anna Elia, dans un second temps, contextualise l'associationnisme migrant des femmes en Italie. Elle parvient ainsi à classifier la provenance ou le pays d'origine des femmes, les raisons de leur migration et surtout le secteur du travail qu'elles intègrent une fois en Italie. Après avoir défini les limites de la protection ethnique, l'auteure pose un regard critique sur la migration subie.

En conclusion, en Italie, l'activité associative des femmes migrantes recouvre différentes stratégies sociales. Si les problèmes d'intégration dans le domaine social et de l'emploi, ainsi que l'accompagnement dans la société constituent une priorité traditionnellement liée aux objectifs de l'associationnisme migrant féminin, une nouvelle génération de femmes migrantes redessine les contours politiques de ces actions. Il convient donc d'explorer ces nouveaux contours.

6. Decimo F., *Quando emigrano le donne. Reti e percorsi femminili della mobilità transnazionale*, Bologna, Il Mulino, (2005).

Le chapitre 2, « *Community organizers, anti-mouvements sociaux et identitarisme. L'intervention sociale à l'épreuve de la race* » dresse un état des lieux des acteurs aux approches « participatives », au sein desquelles la mobilisation des liens communautaires des « minorités » dites « ethniques » occupe une place centrale. Manuel Boucher, sociologue, montre ainsi comment l'intervention communautaire, initiative des travailleurs sociaux et ou des sociologues, peut mobiliser des techniques « utilisant le consensus dans le cas du développement communautaire ou le conflit dans le cas du *community organizing* ». La transposition des techniques d'organisation et de développement communautaires d'Outre-Atlantique en France, en particulier, ne produit pas toujours les mêmes effets. Là où les États-Unis parlent des conflits culturels, il y a, en France, le risque d'une « *gallophobie* » qui est un racisme anti-blanc⁷. Dans cet espace défini comme espace de tension, Boucher invite donc les intervenants sociaux à faire des choix. Ces choix doivent s'opérer, d'une part, du côté culturel, par la promotion de « l'idéal de la diversité des minorités » allant dans le sens de l'indifférenciation des sujets humains ayant des droits universels (« *un universel qui est au-dessus des lois* », comme le souligne si bien Hannah Arendt, « *l'homme a le droit d'avoir des droits* ») ; d'autre part, du côté social et politique, en invitant les intervenants sociaux à être des acteurs sociaux d'un État social actif qui promeut la responsabilisation et la moralisation des classes populaires ou des travailleurs sociaux émancipateurs défendant la nécessité de l'existence d'un État social redistributif pour combattre les désordres et les inégalités.

Le chapitre 4, « *Soins des minorités et hôpital public* », est une contribution de Valérie Wolf, sociologue. Son intervention est relative aux réformes financières des hôpitaux et des effets de leur dimension normative sur la médecine clinique. Si dans son essence réelle, l'hôpital public a pour devoir de garantir l'égal accès de tous aux soins de qualité, la tarification à l'activité (T2A), instaurée depuis le « plan hôpital 2007 », a modifié le financement des hôpitaux, passant d'une logique de moyens à une logique de résultats. Si la tarification à l'activité a eu pour résultat la rationalisation du travail, la coordination des actes, la réparation plus équitable des moyens financiers entre les hôpitaux, etc., l'effet contraire a été l'accroissement de la précarité en matière d'accès aux soins. La précarité, selon la définition du Père Joseph Wresinski, concerne l'absence d'une ou plusieurs sécurités permettant aux personnes de jouir de leurs droits fondamentaux⁸.

Cependant, dès 2009, l'État a créé une enveloppe « MIG-précarité », attribuée aux établissements accueillant une forte proportion de patients dits « précaires ». L'autre mesure est l'annulation de l'objectif de convergence entre le secteur public et le secteur privé. Valérie Wolf montre finalement la distanciation nécessaire quand on traite de l'accueil des patients dits « *indésirables* » dans les hôpitaux publics, parce que leur exis-

7. Taguieff P.-A. (2017), *L'islamisme et nous. Penser l'ennemi imprévu*, Paris, CNRS, p 144.

8. Wresinski J. (1987), *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport présenté au conseil économique et social, Paris, Avis et rapport du Conseil économique et social, n° 6.

tence devient « *révélatrice des limites du financement et du fonctionnement d'un service public hospitalier sous tension* »⁹.

Le chapitre 5 est une contribution de Laurence Pisters, assistante de service social et cadre pédagogique. Partant d'une longue expérience d'assistante sociale en milieu hospitalier, sa contribution porte sur « *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : moyen d'émancipation pour les minorités ?* » En s'enracinant dans le travail social aujourd'hui, elle ouvre des perspectives d'intervention centrées sur le Développement du Pouvoir d'Agir (DPA). Approche venue du Québec et développée par Yann Le Bossé, enseignant, le DPA se définit comme « *un processus (idée de mouvement) par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, pour leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* ». Laurence Pisters s'ouvre à cette approche parce qu'elle pense que la transformation sociale passe par « *l'émancipation, la liberté des individus et que l'articulation de trois dimensions que sont l'individuelle, la collective et la politique est nécessaire à cette transformation. Qui plus que les minorités définies ont besoin d'émancipation ?* ». Elle ouvre, par son exposé, à une possibilité de double émancipation : d'abord celle des minorités et ensuite celle des travailleurs sociaux vis-à-vis de ceux qu'ils sont chargés d'accompagner ; voilà pourquoi « *l'empowerment ne passe pas par la disparition de l'État social, mais il implique la transformation des relations entre les individus et les institutions, entre le collectif et les institutions ; ce qui nécessite de se confronter avec les pratiques de gouvernement et avec leurs contradictions*¹⁰ ».

Le chapitre 6 est signé par Estelle Soudant-Depelchin, sociologue et cadre pédagogique. Il porte sur « *Le camp comme espace transitoire des minorités : les femmes dans la "jungle" de Calais.* » Après un rappel des définitions du terme minorité, notamment par les Nations unies, il livre une étude de terrain en commençant par un rappel historique qui fait émerger les camps de migrant à Calais et à Sangatte notamment. Ce travail est donc socio-historique et met en lumière la structuration de la vie quotidienne des femmes et comment la prise en charge sociale s'organise en marge de la société. Et comme l'auteure le souligne, au-delà de décisions politiques et sociales, « *il est bien question de redonner une place aux personnes qui ont un parcours soumis à davantage de vulnérabilité de par leur genre*¹¹ ».

La quatrième partie, « *Le fait minoritaire et la gestion de la diversité : quel droit à la différence ?* », comprend trois chapitres. Sous la plume de Muriel Delporte, sociologue, le chapitre 1 aborde la thématique « *Les personnes handicapées vieillissantes : une minorité ?* ». Elle interroge la façon dont les politiques sociales et l'organisation des dispositifs médico-sociaux impactent les expériences du vieillissement des personnes en situation

9. Valérie Wolf, p. 135.

10. Bacqué M-H., Biewener C. (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

11. Soudant-Depelchin E., p. 154.

de handicap, à partir d'une recherche sociologique qu'elle a réalisée. Le chapitre 2 est consacré à « *Autorité parentale et minorité : conflits éducatifs entre familles africaines et institutions françaises* » et est signé de Jacqueline De Bony, chargée de recherche socio-économiste. En recensant et en analysant les problèmes rencontrés par des familles africaines vivant en France, dans l'exercice de leur autorité parentale, l'auteure ouvre une page sur les droits de l'enfant, l'évolution des formes d'autorité, la socialisation, la transmission, et présente quelques spécificités du contexte africain. Il s'agit en réalité de provoquer une rencontre entre deux cultures qui peinent à cohabiter. Le chapitre 3 vient clore cet ouvrage, sous l'intitulé « *La domination des minorités homosexuelles en France : les débats sur la conjugalité comme mise en visibilité de l'hétérosexisme persistant* ». Il interpellera sans doute les étudiants intéressés par les questions de genre, la place des homosexuels dans l'espace public français. À partir des débats sur la conjugalité, Tanguy Vanden Abeele, doctorant en sociologie, montre comment la société française demeure hétérosexiste, malgré l'institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie.

Conclusion

Cet ouvrage est petit par sa taille, mais grand par son ambition. Cette ambition est clairement détaillée dans la problématique abordée dès les phrases introductives : *Les minorités au cœur de l'Europe et de l'Amérique aujourd'hui*. Il est à noter, cependant, que l'Amérique est absente des contributions. Cet ouvrage apportera des informations utiles sur un sujet qui n'est pas que politique ! Loin de là. Il est au cœur du quotidien des travailleurs sociaux, notamment parce qu'ils sont en première ligne quand des minorités sont confrontées à des discriminations ethniques, religieuses, comme le souligne la contribution de Radoslav Gruev avec les minorités Tsiganes en Bulgarie communiste. C'est sur le terrain et dans leurs bureaux que les travailleurs sociaux sont confrontés à un public qui parle de discriminations linguistiques, raciales et de genre, comme le pointe Estelle Soudant-Depelchin avec l'exemple de la jungle de Calais. En même temps, la problématique des minorités se projette de manière sombre dans le discours des politiques, notamment quand elles sont vues comme des forces d'inertie qui empêchent ou qui refusent l'intégration, comme le révèle l'étude de Yva Gastaut sur l'immigration maghrébine.

Les minorités demeurent cependant une réelle force sociale et politique et se constituent comme force alternative dans l'espace public. Ceci est d'autant plus vrai que l'une des dimensions majeures qui caractérisent le nouveau paysage migratoire européen, depuis la fin des années 2000, est la possibilité qu'ont la plupart des ressortissants de l'Europe centrale et orientale, non seulement de partir, mais aussi de revenir dans leur pays d'origine. Ceci est aussi vrai pour les maghrébins de deuxième et troisième générations qui ne parlent plus d'assimilation, mais d'intégration.

Cet ouvrage est facile à lire, quasiment exhaustif. Il présente une étude complète de la perception de l'histoire des minorités, depuis leur apparition comme « objet d'étude » en 1920, par l'école de Chicago, jusqu'au regain d'intérêt qu'elles ont connu en Europe, dans les années 1990 et jusqu'en 2000, dans diverses disciplines de recherche.

Il rendra d'abord un grand service aux étudiants en service social à l'heure de la mobilité des travailleurs sociaux dans l'espace européen, aux étudiants en master de sociologie, aux doctorants qui découvrent le champ des minorités, notamment en sciences politiques, en sociologie. Il intéressera aussi beaucoup ceux qui y ont déjà fait leurs preuves et qui sont sur le terrain à la recherche de solutions sans avoir le temps de se poser, pris qu'ils sont par l'urgence sociale. Nous le recommandons aussi aux décideurs politiques, depuis la structure supra-étatique qu'est l'Europe, jusqu'aux circonscriptions gérées par les députés et les maires qui doivent se battre sans relâche avec des réalités souvent éloignées des écrits ou des théories et qui renvoient à un vécu quotidien avec des hommes et des femmes. Lecture donc recommandée à ceux qui veulent apprendre pour comprendre, et aussi à ceux qui souhaitent s'investir intellectuellement dans ce domaine passionnant et très prenant.

■ Référence de l'ouvrage :

Dequire Anne-Françoise & Toulotte Sarah (coord.) (2019), *Le travail social à l'épreuve des minorités en Europe*, Paris, L'Harmattan, collection « Espaces Interculturels ».